

Lunettes 5X6 MED

protection contre les particules solides

Cat. II

EN 166 EN 170



- marquage verre : 2C-1.2 U 1 FT K N CE
- oculaire flottant s'auto-ajustant à la morphologie, en polycarbonate incolore, un seul galbe, champ visuel 180°
- classe optique 1
- pont nasal réglable
- branches coloris bleu et blanc, longueur réglable
- cambre en caoutchouc, mouvement de bascule
- poids 26 g.

référence Prix HT
EP5005 Lunettes 5X6 MED, l'unité

Lunettes 506 UP MED

protection contre les particules solides

Cat. II

EN 166 EN 170



- marquage verre : 2C-1.2 U 1 FT K N CE
- oculaire panoramique en polycarbonate incolore, champ visuel 180°
- classe optique 1
- pont nasal réglable, en élastomère souple
- branches longueur et inclinaison réglables, coloris vert et blanc, ou rose et blanc, au choix
- embout élastomère souple
- poids 25 g.

référence Prix HT
EP5001 Lunettes 506 UP MED **vertes**, l'unité
EP5002 Lunettes 506 UP MED **roses**, l'unité

Lunettes 553Z MED

combinables avec casque anti-bruit

Cat. II

EN 166 EN 170



- marquage verre : 2C-1.2 U 1 FT K N CE
- oculaire en polycarbonate incolore, champ visuel 180°
- classe optique 1
- branches transparentes
- légères : 19 g.
- combinables avec un casque antibruit

référence Prix HT
EP5530 Lunettes 553Z MED, l'unité

Sur-lunettes 5X7 MED

protection contre les particules solides

Cat. II

EN 166 EN 170



- marquage verre : 2C-1.2 U 1 FT K N CE
- oculaire flottant s'auto-ajustant à la morphologie, en polycarbonate incolore, champ visuel 120°
- classe optique 1
- branches coloris bleu et blanc, longueur réglable en 4 positions
- cambre en caoutchouc, mouvement de bascule
- écran non courbé, parfaite superposition avec les lunettes correctrices
- poids 37 g.

référence Prix HT
EP5007 Sur-lunettes 5X7 MED, l'unité

Sur-lunettes visiteurs 520 MED

protection contre les particules solides

Cat. II

EN 166 EN 170



- marquage verre : 2-1.2 U 1 F CE
- oculaire en polycarbonate incolore, champ visuel 130°
- classe optique 1
- branches transparentes
- aérations dans les protections latérales
- poids 43 g.

référence Prix HT
EP5019 Sur-lunettes 520 MED, l'unité

Sur-lunettes 5X7 MED oranges UV525nm

Cat. II

EN 166 EN 170



- marquage verre : 2-1.7 U 1 FT K N CE
- oculaire flottant s'auto-ajustant à la morphologie, en polycarbonate orange 525, champ visuel 120°
- classe optique 1
- branches coloris noir et orange, longueur réglable en 4 positions
- cambre en caoutchouc, mouvement de bascule
- écran non courbé, parfaite superposition avec les lunettes correctrices
- poids 37 g.

référence Prix HT
EP5006 Sur-lunettes 5X7 MED oranges, l'unité

i

Les normes

- EN 165** décrit le vocabulaire de la protection oculaire
- EN 166** réglemente les protections des yeux contre les différents risques de dommages de l'œil ou de la vision, à l'exception des rayonnements d'origine nucléaire, des rayons X, des émissions laser et des rayonnements infrarouges (IR)
- EN 167** définit les méthodes d'essais optiques
- EN 168** définit les méthodes d'essais autres qu'optiques
- EN 170** réglemente les filtres pour les rayons ultraviolets (UV) et définit les échelons. Les rayons ultraviolets sont la partie du spectre invisible inférieur à 380 nm, ils peuvent provoquer des conjonctivites
- EN 171** réglemente les filtres pour les rayons infrarouge (IR) et définit les échelons. Les rayons infrarouge sont la partie du spectre invisible compris entre 780 et 2000 nm. Ils peuvent provoquer la cataracte
- EN 172** réglemente les filtres pour les rayons solaires pour un usage industriel et définit les échelons
- EN 1836** réglemente les filtres pour les rayons solaires pour un usage général et définit les échelons

Les traitements**Dangers pour l'œil ou la vision :**

- chocs,
- projections de particules solides,
- poussières,
- projections de liquide, de substances corrosives, de solvants ou d'autres solutions dangereuses,
- rayonnements, ultraviolets (UV), infrarouges (IR), laser ou lumière bleue
- froid, chaleur, feu ou projections de liquide en fusion.

i

Protections oculaires :

- **Les lunettes à branches** : protection contre les projections frontales de particules et les rayonnements. Les montures, sont plus robustes que sur des lunettes ordinaires.
- **Les lunettes-masques** : protection des yeux et de la zone autour des yeux, contre les projections frontales et latérales de solides et de liquides.
- **Les masques faciaux, visières et écrans faciaux** : protection de la totalité du visage contre les projections de solides, poussières, produits chimiques. Ils se composent d'un système de fixation ajustable, souvent un bandeau, un serre-tête ou un casque, et d'un écran facial. Ils peuvent être combinés avec un casque anti-heurt et/ou un masque respiratoire.

i

Le matériau des oculaires :**Acétate**

résiste aux projections de liquides et de produits chimiques.

Polycarbonate

résiste aux chocs et aux particules solides.

marquage optique :
5 1,2 XX 1 BT CE**Fabricant****Marquage CE****Classe optique :**

Classe 1 : travaux continus
Classe 2 : travaux intermittents
Classe 3 : travaux occasionnels

Échelon de la teinte :

1,2 à 8 : degré de filtration de la couleur visible (1,2 : filtre très clair, 8 : filtre très foncé, deux nombres en cas de variation de la teinte du filtre)

Échelon du filtre :

2 : filtre UV
2C ou 3 : filtre UV avec reconnaissance des couleurs
4 : filtre infrarouge (IR)
5 : filtre solaire et IR
6 : filtre solaire

Résistance mécanique :

Absence de lettre : solidité minimale
F : impact à faible énergie
B : impact à moyenne énergie
A : impact à haute énergie
S : solidité renforcée
K : résistance à la détérioration des surfaces par les fines particules
N : résistance à la buée
T : utilisation à des températures extrêmes (-5°C à +55°C)

marquage de la monture :
XX EN166 A 3,4 CE 00xx**Fabricant****Laboratoire certifié****Marquage CE****Norme****Résistance mécanique :**

Absence de lettre : solidité minimale
F : impact à faible énergie
B : impact à moyenne énergie
A : impact à haute énergie
S : solidité renforcée
T : utilisation possible à des températures extrêmes (-5°C à +55°C)

Domaine d'utilisation :

(ne concerne pas les lunettes à branche)
Absence de marquage : usage général, risques mécaniques non spécifiés
3 : Gouttelettes ou projections de liquides
4 : Grosses particules de poussières > 5 microns
5 : Gaz et fines particules de poussières
8 : Arc électrique de court-circuit
9 : Métal fondu et solides chauds